

# OF'afiec #05

BULLETIN D'INFORMATION  
À DESTINATION  
DES ORGANISMES  
DE FORMATION  
JUILLET 2018



À LA UNE

**Réforme de la formation  
professionnelle**

P.4

À LA LOUPE

**Quels besoins en  
compétences ?**

P.9

FAFIEC & VOUS

**Espace organismes  
de formation**

P.13



# Baromètre de l'activité du 01/01/2018 au 31/05/2018

## CPF (2018)

### NOMBRE DE DOSSIER

**4 985**

CPF autonome

**3 353**

CPF accompagné  
par l'entreprise

**471**

CSP CPF

**8 809**

Total

### MOYENNE D'HEURE

**70 heures**

CPF autonome

**106 heures**

CPF accompagné  
par l'entreprise

**202 heures**

CSP CPF

**91 heures**

Total

## Dispositifs d'accompagnement à l'emploi (2018)

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

**1 893**

POEI

**500**

POEC

**2 393**

Total

## Plan de formation (2018)

### RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR EFFECTIF

**46 %**

- de 11 salariés

**13 %**

de 50 à 299  
salariés

**19 863**

total

**20 %**

de 11 à 49  
salariés

**21 %**

300 et plus



## Période de professionnalisation (2018)

### RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR EFFECTIF

**17 %**

- de 11 salariés

**21 %**

de 50 à 299  
salariés

**2 415**

total

**22 %**

de 11 à 49  
salariés

**40 %**

300 et plus



## Contrat de professionnalisation (2018)

### RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR EFFECTIF

**32 %**

- de 11 salariés

**18 %**

de 50 à 299  
salariés

**2 432**

total

**25 %**

de 11 à 49  
salariés

**25 %**

300 et plus



# Édito

## Construire ensemble la formation de demain

### À LA UNE

Réforme de la formation  
professionnelle

-  
Calendrier de la réforme  
[P.4-8](#)

### À LA LOUPE

Quels besoins en compétences ?  
[P.9-13](#)

### FAFIEC & VOUS

Espace organismes de formation -  
3 questions à  
[P.13-17](#)

### AGENDA

[P.18-19](#)

À quelques mois de la promulgation de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'ensemble de l'écosystème emploi-formation se tourne vers le futur. Si des transformations majeures auront bientôt lieu, notre expertise, notre vision prospective - portée conjointement avec l'Observatoire de notre branche -, et notre rôle d'accompagnement des entreprises, à vos côtés, confirment notre capacité d'adaptation à ces nouveaux enjeux. Dans ce numéro, résolument tourné vers l'avenir, nous reviendrons sur l'actualité emploi-formation, avec une réforme qui nous incite tous à repenser le périmètre de nos actions ; les études prospectives, menées par le Fafiec et l'OPIIEC - l'observatoire de notre branche - pour accompagner l'évolution de nos métiers ; et le nouvel espace en ligne que nous mettons à votre disposition, dans une optique de digitalisation. Ce nouveau service, déjà adopté par un grand nombre d'entre vous, a été créé pour faciliter votre quotidien et améliorer nos échanges. Pour vous fournir des contenus au plus près de l'actualité, nous l'avons également conçu comme un espace d'information réactif sur l'actualité de notre branche et de l'emploi-formation, relayé de votre bulletin OF'afiec. Conçu au plus près de vos besoins, votre espace en ligne est un outil privilégié pour renforcer notre collaboration et anticiper, ensemble, les changements à venir.

Directrice  
de la publication

Marie-Hélène  
Breure-Montagne

Rédactrice en chef  
Gaëlle Marchand

Avec la collaboration du  
Cabinet Boumendil

Design graphique  
Atelier Marge Design

LES MODIFICATIONS ANNONCÉES

# Réforme de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage

Présentée comme le « big bang » de la formation professionnelle et de l'apprentissage, la réforme engagée par le gouvernement prévoit de modifier en profondeur les dispositifs de formation des salariés, leurs modalités de financement et les missions de nombreux opérateurs. D'importantes incertitudes existent encore à ce jour, le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » débutant seulement son parcours devant le Parlement. En attendant le texte définitif de la loi, prévu pour la fin de l'été, présentation des principaux changements envisagés.

## Un périmètre d'intervention recentré pour les opérateurs de compétences

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) verraient leurs fonctions redéfinies et changeraient de dénomination pour devenir des « opérateurs de compétences ». Leurs missions seraient recentrées sur l'accompagnement des entreprises et des salariés et l'appui technique aux branches professionnelles. Et leur périmètre d'intervention redéfini si besoin dans une logique de « filières économiques ». Évolution réelle ou mutation en trompe l'œil ? Une réponse variable selon les spécificités sectorielles et les offres de services déjà développées par ces organismes au cours des dernières années. Selon les termes du projet de loi, présenté au Conseil des ministres du 27

avril et largement amendé par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, les opérateurs de compétences seraient notamment chargés d'accompagner le développement de l'alternance, de favoriser l'accès à la formation des salariés des TPE/PME, de contribuer à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) et à la certification professionnelle. Des missions déjà exercées par de nombreux OPCA, en particulier depuis 2014. Le métier de ces organismes s'est en effet profondément transformé au fil du temps : à leur rôle initial de collecteur et gestionnaire des fonds de la formation professionnelle continue, puis de collecteur de la taxe d'apprentissage, se sont peu à peu ajoutées des activités de conseil et d'ingénierie, en réponse aux attentes exprimées par leurs adhérents.



Ce texte a été rédigé le 13/06/2018. Pour connaître les informations disponibles sur la réforme, rendez-vous sur le site [www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr). Une page dédiée a été créée, elle sera alimentée, dans les semaines et mois à venir en fonction de l'actualité.

## Prolongement des actions déjà engagées et nouvelles missions

Accompagner les entreprises, en particulier les plus petites, dans la réalisation de leurs projets emploi-formation, les aider à optimiser leur gestion des ressources humaines par des diagnostics, des prestations d'accompagnement, à anticiper l'évolution des métiers, les guider dans leurs achats de formation en garantissant la qualité de l'offre de formation... Autant d'actions déjà mises en œuvre, notamment au sein du Fafiec.

À ces missions s'ajouteraient cependant, dans le cadre de la nouvelle réforme, l'enregistrement et le financement des contrats d'apprentissage, aux côtés des contrats de professionnalisation.

« Le projet de loi prévoit de réformer en profondeur les dispositifs de formation des salariés, avec pour objectifs de donner à chacun la capacité de construire plus librement son parcours professionnel et de prévenir l'obsolescence des compétences »



Source: Centre info

## Droits individuels renforcés pour les actifs

« Monétisation » du compte personnel de formation (CPF), renforcement du conseil en évolution professionnelle (CEP), évolution des dispositifs d'alternance, nouvelle définition des actions de formation, suppression des congés pour formation et remplacement de la période de professionnalisation par un nouveau dispositif de « reconversion ou promotion par alternance ». La future loi devrait accroître la liberté des individus dans le choix de leur formation et développer leur autonomie pour accéder à celle-ci. Et ce, principalement au moyen de deux outils :

→ **Le compte personnel de formation (CPF)** « monétisé », c'est-à-dire comptabilisé en euros et non plus en heures, géré

directement par **la Caisse des dépôts et consignations (CDC)** et accessible par le biais d'une application numérique permettant de rechercher une formation, de s'inscrire à celle-ci, de régler directement les prestataires ;

→ **Le conseil en évolution professionnelle (CEP)** qui serait renforcé et bénéficierait d'un financement dédié (il est prévu d'affecter une partie de la contribution des entreprises à ce dispositif d'accompagnement).

Crédité de 500 € par an pour les salariés travaillant au moins à mi-temps, le CPF permettrait de cumuler jusqu'à 5 000 € pour se former, réaliser un bilan de compétences, une validation des acquis de l'expérience (VAE), passer son permis B ou un permis poids lourds... Les « listes

CPF » seraient supprimées et un travail de refonte des certifications professionnelles serait engagé.

Un CPF « de transition professionnelle » serait par ailleurs créé pour les projets de mobilité ou de reconversion nécessitant une durée plus importante de formation. L'élaboration de tels projets pourrait être accompagnée par un opérateur du CEP. Ce nouveau dispositif se substituerait au congé individuel de formation (CIF). La période de professionnalisation serait remplacée par la « reconversion ou promotion par alternance », nouveau dispositif permettant au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par des actions de formation.

**Vers un dispositif unifié d'alternance ?**

Un rapprochement des contrats en alternance et de leurs modalités de financement est aussi prévu par le projet de loi. Comme le contrat de professionnalisation, le contrat d'apprentissage serait « déposé » auprès des opérateurs de compétences et ces organismes en assureraient le financement sur la base d'un « coût contrat » défini par les branches professionnelles. La durée minimale de l'apprentissage serait ramenée à 6 mois et la limite d'âge pour entrer en apprentissage repoussée, sauf cas particuliers, à 29 ans. Les centres de formation d'apprentis (CFA) seraient tenus d'effectuer une déclaration d'activité en qualité d'organisme de formation et de s'engager dans des démarches Qualité (voir encadré). Enfin, la contribution formation des entreprises et la taxe d'apprentissage pourraient être fusionnées au sein d'une contribution unique collectée, d'ici quelques années, par l'URSSAF.

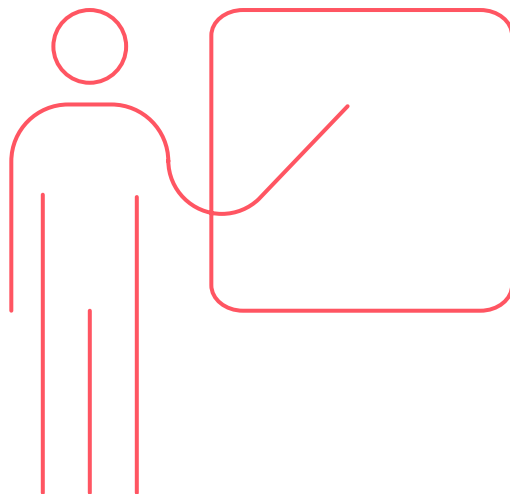
**Une définition élargie de la formation**

La définition des actions entrant dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle connaîtrait de nouvelles évolutions : intégration dans cette définition des actions réalisées dans le cadre de l'apprentissage (qui relevaient jusqu'alors de la formation initiale), des formations en situation de travail (FEST), suppression des nombreuses catégories d'actions prévues par le code du travail et de la distinction entre actions d'adaptation au poste de travail ou de maintien dans l'emploi et actions de développement des compétences dans le cadre de l'élaboration du plan de formation.

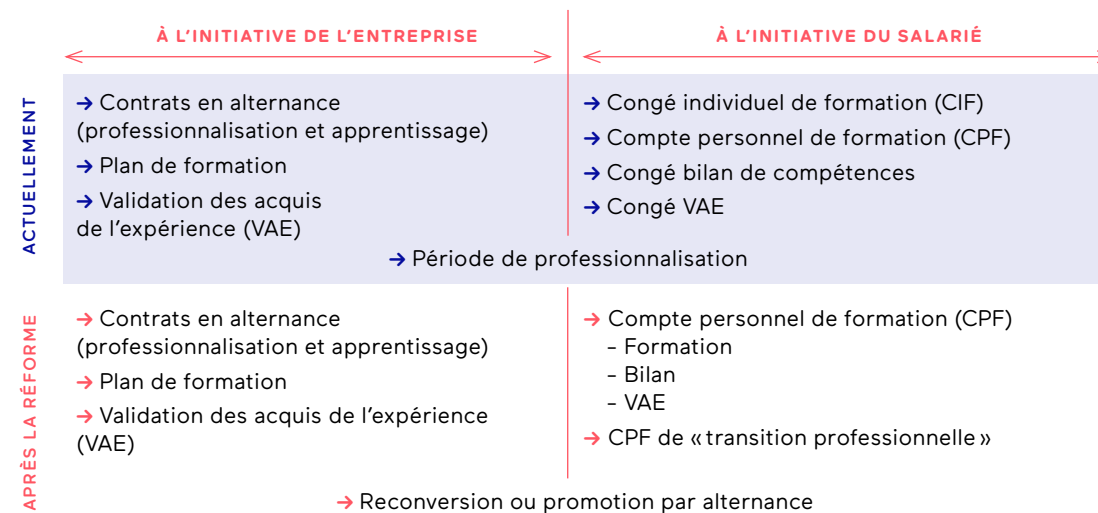
Autre nouveauté : les formations certifiantes seraient définies par le code du travail. Entreraient dans cette définition, toutes les formations sanctionnées par une certification professionnelle inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), par un ou plusieurs blocs de compétences composant ces certifications ou par une certification inscrite au Répertoire spécifique des certifications et habilitations (RSCH). Ce dernier remplacerait l'actuel « Inventaire » élaboré par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP).



Pour connaître les certifications inscrites au RNCP rendez-vous sur [www.cncp.fr/repertoire](http://www.cncp.fr/repertoire)



# Les dispositifs de formation dans l'entreprise : avant/après



(source : Cabinet Boumendil & consultants)

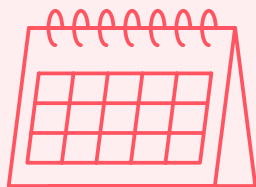
**Qualité de l'offre de formation : une étape supplémentaire serait franchie**

Le projet de loi envisage de rendre obligatoire, à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la certification/ labellisation « Qualité » de l'ensemble des prestataires de formation et, dans la continuité, des centres de formation d'apprentis (CFA), ceux-ci devenant avec cette réforme des « organismes de formation ». L'inscription au Datadock et le référencement des organismes par les principaux financeurs paritaires et publics de la formation professionnelle ne serait donc plus suffisant. Tous les prestataires qui réalisent des actions de formation et d'apprentissage, des bilans de compétences ou des prestations d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) devraient ainsi être certifiés, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

→ par un organisme certificateur accrédité par le **COFRAC** (Comité français d'accréditation) ou par un organisme européen d'accréditation équivalent, → ou par une instance de labellisation reconnue par une agence nationale dénommée « **France Compétences** »<sup>1</sup>, qui serait créée par la loi pour réguler, sous le contrôle de l'État, le système de formation professionnelle et d'apprentissage. Un référentiel national de labellisation, déterminé par décret, fixerait les indicateurs de qualité à prendre en compte et les modalités d'audit associées. Les organismes financeurs (opérateurs de compétences, Caisse des dépôts et consignations, État, Régions, Pôle emploi...) resteraient chargés de s'assurer, dans le cadre des contrôles qu'ils réalisent, de la qualité des actions financées.

**1. France Compétences** se substituerait notamment au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP). Outre des missions de régulation financière, cette agence serait chargée d'organiser et de financer le conseil en évolution professionnelle (CEP) à destination de l'ensemble des actifs occupés, de contribuer au suivi et à l'évaluation de la qualité des actions de formation et d'établir le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et le nouveau Répertoire spécifique des certifications et habilitations (RSCH).

# Calendrier de la Réforme



2018

→ **27 avril 2018**: présentation en Conseil des ministres du **Projet de loi** pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » (66 articles, 124 pages...)

→ **11 juin 2018**: début de l'examen en séance publique du projet de loi au Parlement

→ **20 juin 2018**: Le projet de loi est adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale et transmis au Sénat

→ **Août/Septembre 2018**: promulgation de la loi (après recours devant le Conseil constitutionnel?)  
De nombreux décrets sont attendus d'ici fin 2018.

2019

→ **1<sup>er</sup> janvier 2019**: entrée en vigueur de la loi (certaines dispositions ne seront applicables qu'ultérieurement, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou en 2021)

→ **1<sup>er</sup> janvier 2019**:

- Les OPCA deviendraient des opérateurs de compétences
- France Compétences, agence nationale de régulation, serait créée
- Les congés formation/bilan/VAE seraient supprimés

2020

→ **En 2020**:

- L'application numérique du CPF serait lancée
- Le CPF serait financé directement par la Caisse des dépôts et consignations
- La collecte des contributions formation et apprentissage serait transférée à l'URSSAF
- Une refonte des certifications professionnelles serait engagée (actualisation du RNCP, création du RSCH en remplacement de « l'Inventaire »)

2021

→ **1<sup>er</sup> janvier 2021**: Tous les organismes de formation (et les CFA) devraient détenir une certification/un label « Qualité »

●  
Les dates  
à retenir



# Quels besoins en compétences demain pour la branche ?

Anticiper l'évolution des métiers, mieux connaître les besoins en compétences, identifier des solutions formatives innovantes : autant de sujets au cœur des préoccupations des organismes de formation dans l'actualisation de leur offre de formation. L'Observatoire Paritaire des métiers du numérique, de l'ingénierie, des études et du conseil et des métiers de l'évènement (OPIIEC) et le Fafiec y ont consacré de récents travaux. Présentation.

## Pour une meilleure prise en compte des RH dans les métiers du conseil

Importante par la diversité des acteurs économiques intervenant dans son périmètre et le nombre de salariés concernés - près de 18% des effectifs de la branche - l'étude prospective sur les besoins en compétences dans les métiers du conseil vient de se terminer. Sa finalité ? Analyser les impacts liés aux évolutions technologiques et organisationnelles sur l'activité et donc les besoins en compétences d'entreprises issues de cinq secteurs : études de marchés et sondages, conseil en recrutement, conseil en évolution professionnelle, conseil en management, et conseil en relations publiques et communication. Une soixantaine d'entretiens auprès de professionnels des secteurs concernés, mais aussi de clients et d'organismes de formation, ont été conduits dans ce cadre. Leurs résultats, croisés avec des données sectorielles sur les tendances de recrutement, les pratiques de formation et des

projections en termes de volume d'activité et d'emploi ont permis de dégager quatre principaux enjeux : une agilité et une capacité d'innovation accrue pour répondre aux besoins des clients, la cohérence du positionnement, une nécessaire spécialisation sectorielle, enfin la maîtrise des nouvelles technologies.

Des enjeux qui, une fois identifiés, ont permis de cibler les compétences « clés » à développer pour huit des principaux métiers des études et du conseil.

## Comment favoriser le développement des ESN et des ICT ?

En forte croissance, les Entreprises de services du numérique (ESN) et les sociétés d'Ingénierie et de conseil en technologies (ICT) rencontrent d'importantes difficultés à recruter la main d'œuvre qualifiée nécessaire à leur développement. À cela, principalement deux raisons : la rareté des profils recherchés, les compé-

RETROUVEZ  
LES RÉSULTATS  
de « l'étude prospective  
sur les besoins en  
compétences dans  
les métiers du conseil »  
sur le site [www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr)  
rubrique OPIIEC/  
Études sectorielles/  
Métiers du conseil  
et des études

LES RÉSULTATS  
DE L'ÉTUDE  
sur « les emplois,  
compétences et  
formations au sein des  
Entreprises de Services  
du Numérique et des  
sociétés d'Ingénierie  
et de Conseil en  
Technologies en  
France » sont à  
consulter dans le détail  
sur le site [www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr)  
rubrique OPIIEC/  
Études sectorielles/  
Métiers du numérique

# 19

## « nouveaux » métiers ont été identifiés au sein des entreprises de service du numérique et des sociétés d'ingénierie et de conseil en technologies

tences attendues étant à la fois techniques et transversales (marketing, design, commerce...), et un marché de l'emploi soumis à de fortes tensions du fait de l'écart qui existe entre l'offre de formation et les attentes des professionnels.

Dans l'objectif de réduire ce différentiel et d'aider les ESN et ICT à cibler les compétences adaptées à l'évolution profonde de leurs métiers, l'OPIIEC a conduit une étude sur les emplois, compétences et formations de ces deux secteurs d'activité. Un travail qui a abouti à la définition d'une nouvelle cartographie des métiers - dont 19 nouveaux -, à l'identification des offres de formation dont l'adaptation est prioritaire (e-santé, smart city, certification et traçabilité...) et à la formulation de recommandations pour soutenir le développement des entreprises concernées.

### Le défi de la transformation numérique de l'industrie

À l'origine de 30 % du chiffre d'affaires « logiciels et services informatiques » en 2012, l'industrie est un partenaire stratégique des entreprises de la branche et leur premier client. Or ce secteur est en pleine mutation. Process, organisation, outils,

métiers, compétences... Les industries sont aujourd'hui profondément impactées par la transition numérique et leurs besoins évoluent. Cela implique pour les entreprises de la branche d'adapter leur offre de services et, en corollaire, d'accompagner la montée en compétences de leurs salariés. Avec quel impact sur les métiers et les parcours de formation initiale et continue existants ?

C'est tout l'enjeu d'une récente étude de l'OPIIEC dont les résultats sont aujourd'hui disponibles. Réalisés sur la base d'un état des lieux préalable de l'industrie en France et des technologies les plus impactantes pour son activité, les travaux ont permis d'identifier les besoins en compétences prioritaires des industriels. Parmi ceux-ci : le traitement des données, la simulation/modélisation et la cybersécurité. À la clé, des opportunités de développement pour les entreprises informatiques de la branche, à condition de s'attacher des compétences sur les métiers émergents liés aux nouvelles technologies, en particulier ceux de technicien de maintenance prédictive, d'architecte technologique industriel, de cybernéticien et de pilote d'IA/coach de robots.

Commanditée par la Commission Paritaire Régionale pour l'Emploi et la Formation professionnelle (CPREFP) des Pays de la Loire, l'étude prospective relative aux sociétés d'ingénierie et du numérique dans le cadre de l'industrie du futur poursuivait un objectif analogue. Avec pour résultat la mise en évidence de 7 types de compétences clés dont les entreprises concernées sont appelées à se doter pour accompagner leurs clients dans leur développement : la gestion et l'exploitation des données, la conception de produits industriels, l'intégration de technologies incrémentales dans un environnement complexe et intelligent, l'optimisation des processus industriels par l'usage de technologies radicales, la gestion de systèmes, la sûreté et la sécurisation des systèmes, enfin, l'adaptation organisationnelle.



RETROUVEZ  
LES RÉSULTATS  
de l'étude sur  
« la transformation  
numérique dans  
l'industrie » sur le site  
[www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr) rubrique  
OPIIEC/ Études  
sectorielles/ Métiers  
de l'Ingénierie

RETROUVEZ  
LES RÉSULTATS  
de l'étude prospective  
relative aux sociétés  
d'ingénierie et du  
numérique dans  
le cadre de l'industrie  
du futur en Pays  
de la Loire sur le site  
[www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr) rubrique  
Vous accompagner/  
nos études métiers et  
compétences



## Portraits régionaux de branche : de la statistique à la prospective

Les portraits statistiques proposent dans les régions métropolitaines, et pour chacun des cinq secteurs composant la branche, des indicateurs clés sur l'activité économique, l'emploi, les métiers et la formation. Des données destinées à alimenter les CPREFP dans leur dialogue avec les acteurs institutionnels dans les territoires (Conseils régionaux et Directe). Aujourd'hui, les partenaires sociaux de la branche souhaitent que soit mise à disposition des CPREFP une analyse prospective régionale complémentaire. L'objectif ? Expliciter les spécificités régionales en approfondissant

certains points sous un angle davantage qualitatif, par exemple en prenant en compte les perspectives d'évolution susceptibles d'impacter chaque secteur ou l'adéquation de l'offre de formation régionale initiale et continue avec les besoins des professionnels. À ce stade, six appels d'offres correspondant aux régions Grand Est, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Normandie, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine ont été publiés par l'OPIIEC. En 2019, suivront les régions Île-de-France, Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire.

RETROUVEZ  
LES PORTRAITS  
de chaque région sur  
le site [www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr)  
rubrique OPIIEC /  
Études transversales

**À l'écoute des tendances...**

La note semestrielle de l'Observatoire présente les principales tendances observées au niveau de la branche et par secteur d'activité. Un travail d'analyse réalisé à l'aide des données fournies par l'Observatoire dynamique (OPIIEC), croisées avec les résultats d'une enquête conduite auprès de 400 responsables d'entreprises de la branche et, plus original, les remon-

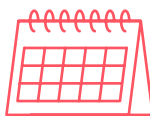
tées d'un dispositif d'écoute du web mis au point par l'institut BVA. Sont ainsi pris en compte les principaux événements relatifs aux secteurs étudiés relayés sur la toile. Le résultat: une note synthétique à consulter pour «prendre la température» de la branche et connaître les données emploi, faits marquants et tendances de recrutement de ses secteurs d'activité.

## Réflexion en cours pour une meilleure adaptation aux solutions de formations innovantes

La question de l'adaptation au numérique des pratiques pédagogiques et de la meilleure prise en compte des besoins est pour tous les organismes de formation un sujet de préoccupation. L'appropriation des outils digitaux, la mise en œuvre de solutions modulaires et individualisées, l'évolution vers une nouvelle posture de formateur et l'ouverture à de nouveaux publics, notamment les demandeurs d'emploi et les salariés de bas niveaux de qualification, constituent pour nombre d'entre eux un challenge.

Dans ce contexte, le Fafiec souhaite participer à l'accélération de l'adaptation de l'offre de formation en soutenant les prestataires dans leur démarche de changement. Il s'agit d'encourager le recours aux nouvelles technologies éducatives comme la formation à distance et la personnalisation des parcours de formation, et d'identifier les thématiques les mieux adaptées au développement de ce type de solutions. C'est le sens de la réflexion menée actuellement par l'OPCA et l'Observatoire.

**LE DERNIER NUMÉRO,** correspondant au 2<sup>nd</sup> semestre 2017 vient de paraître et est à consulter sur [www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr) rubrique OPIIEC/Études transversales.



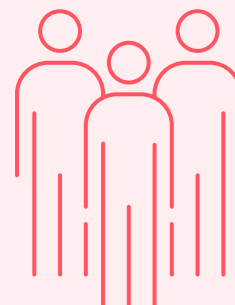
Pour connaître l'ensemble des études à paraître dans les prochains mois, consultez l'agenda p. 18 de ce bulletin OF'afiec.

# Espace Organismes de formation: à votre service!

Votre nouvel espace est en ligne depuis le mois d'avril. Conçu et expérimenté en collaboration avec plusieurs organismes de formation, cet espace intègre de nombreuses fonctionnalités conçues pour simplifier vos démarches administratives, accélérer le traitement et le règlement de vos dossiers, et faciliter les échanges avec nos services. Trois mois après son lancement, le cap des 750 comptes vient d'être dépassé.

**Développement collaboratif**

À travers ce nouveau portail, le Fafiec souhaite proposer aux organismes de formation la meilleure qualité de services. Ergonomique et complet, votre espace personnel vous permet de gérer votre activité en toute autonomie, en même temps qu'il accélère le traitement des dossiers par nos services et réduit les délais de paiement. Les fonctionnalités du nouvel espace ont été développées à partir des besoins exprimés par un panel d'organismes associés dès l'origine à sa conception. Cette démarche collaborative, prolongée durant la phase de test conduite de janvier à avril 2018, traduit l'importance accordée à l'expérience utilisateurs dans le cadre de ce projet.

**Plateforme de gestion des dossiers...**

Concrètement, les services en ligne Organismes de formation s'organisent autour de cinq rubriques. La première d'elles est une page d'*accueil* où figurent les principaux indicateurs de votre activité, ainsi que les principales actualités susceptibles de vous intéresser. Vient ensuite la rubrique *Mon activité*. Véritable «cœur du réacteur» de la plateforme, celle-ci permet de suivre l'état d'avancement de vos dossiers et le traitement de vos factures. En quelques clics, vous pouvez ainsi accéder au détail de chaque dossier en subrogation de paiement (accordé, refusé ou clôturé), vous assurer de leur règlement, mais aussi déposer numériquement vos factures et attestations de présence. Un système d'alerte est prévu en cas de pièce manquante: fini le temps perdu. Pour faciliter votre navigation, des raccourcis personnalisables, présents sur l'ensemble du site, vous permettent également d'accéder rapidement aux fonctionnalités de votre choix.

**COMMENT Y ACCÉDER ?**

Pour accéder à l'espace Organismes de formation, rendez-vous sur [fafiec.fr/mon-espace](http://fafiec.fr/mon-espace) puis connectez-vous à **My Fafiec**. Vous ne disposez pas encore de compte utilisateur? C'est le moment de le créer. En cas de difficulté technique, notre **Web assistance** est à votre disposition. Et pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter nos services au **01 43 46 01 60**.

**...et portail d'information**

Dans la rubrique *Appels d'offres* apparaissent les dernières consultations publiées par le Fafiec. Actions collectives nationales (ACN), prestations d'études, mise en œuvre de Préparations opérationnelles à l'emploi (POE) ou ingénierie de certification : une fonctionnalité permet de filtrer les appels d'offres par catégorie. La rubrique *Infos pratiques* rassemble quant à elle toute la documentation utile à votre activité. Par exemple des fiches pratiques sur la certification, la qualité ou la facturation. Études prospectives, guides pratiques, critères de financement, veille juridique sur le champ emploi-formation : la rubrique *Le Mag* vous donne accès à de nombreuses ressources. Et là encore, c'est vous qui choisissez le type d'actualités qui vous intéressent.

**Le Fafiec vous accompagne**

Vous souhaitez bénéficier d'une aide à la prise en main des services en ligne ? Une vidéo de présentation et une Foire aux questions (FAQ) sont disponibles en page d'accueil de votre nouvel espace. Des réunions d'information animées par des conseillers spécialement formés sont par ailleurs proposées sur tout le territoire : pour en connaître les dates et vous y inscrire, rendez-vous sur [www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr), rubrique « Prochains rendez-vous / Tous les évènements » et sélectionnez dans le filtre de recherche la catégorie « Réunions d'information » ainsi que l'antenne la plus proche.



## Retours d'expérience

**Sandra Correa**

Assistante administrative  
et comptable, FCT Solutions

« Notre organisme a participé à l'expérimentation de l'espace, avant son lancement officiel. Trois comptes utilisateurs ont été mis à notre disposition. Les dysfonctionnements constatés lors de cette phase test ont rapidement été résolus. Grâce à l'espace, le traitement des factures et leur règlement est aujourd'hui beaucoup plus rapide. Et en cas de refus d'une facture, un mail de notification nous permet de savoir quasi-instantanément quel en est le motif et comment y remédier (modification à apporter, pièce manquante...). »

**Anna-Maria Danese**

Responsable Service  
facturation, M2I Formation

« En comparaison avec les solutions proposées par d'autres organismes (OPCA, ministère...), l'espace Organismes de formation est particulièrement simple d'utilisation. Bien pensées, ses fonctionnalités garantissent l'essentiel, à savoir s'assurer que le Fafiec a bien reçu le dossier, que celui-ci est complet, validé et sera mis en paiement rapidement. Depuis sa mise en ligne, les délais de règlement ont été considérablement réduits. »

**Amélioration de la qualité, adaptation aux nouveaux enjeux de formation et prise en compte des besoins de nos filières : ces sujets sont au cœur de la relation entre le Fafiec et les organismes de formation. Entretien avec deux acteurs clés de cette dynamique partenariale.**

3 QUESTIONS À...

## René Barbecot, Directeur des relations institutionnelles au Fafiec

Au contact direct des partenaires de la formation professionnelle au niveau national, la direction des Relations institutionnelles tient un rôle d'appui dans l'accompagnement des organismes de formation. Présentation de ses actions avec son directeur, René Barbecot.

### Le Fafiec accorde de l'importance à la relation partenariale qu'il entretient avec les organismes de formation : comment se traduit-elle ?

Cette relation partenariale vit avant tout au quotidien au travers des contacts permanents avec nos équipes. Parallèlement, le Fafiec a déployé de nombreux canaux d'information dédiés aux organismes de formation. Notre bulletin OF'afiec en était jusqu'à présent l'illustration. Le site du Fafiec et les réunions d'informations collectives que nous organisons le sont aussi. Celles-ci concernaient à l'origine seulement les adhérents. Nous avons fait le choix de les étendre progressivement aux organismes de formation. Que ce soit dans le cadre des actions de formation collectives, des CQP ou des POEC, nous entretenons par ailleurs une relation privilégiée avec les organismes de formation retenus sur appels d'offres. La collaboration avec eux est étroite, notamment pour l'adaptation des contenus de formation. La relation partenariale prend enfin tout son sens

avec le Datadock. Notre service Qualité et contrôle accompagne aujourd'hui encore des organismes dans leur démarche de référencement.

Le Fafiec est également en lien avec la Fédération de la formation professionnelle (FFP) et ses adhérents. Nous participons, par exemple, à la commission numérique que la fédération organise chaque année afin d'apporter des éclairages techniques sur les dispositifs ou faire part des grandes tendances en termes d'emplois et de formations dans la branche.

### Le nouvel espace Organismes de formation semble aller dans le même sens...

En effet, grâce à ce portail, les organismes peuvent suivre en temps réel l'instruction de leurs dossiers par le Fafiec, piloter leur activité, bénéficier d'une meilleure visibilité des flux financiers et déposer des factures de façon dématérialisée. L'espace garantit un traitement plus rapide des dossiers par nos équipes et davantage de réactivité en cas d'oubli puisqu'un système



d'alerte permet de signaler à l'organisme les éventuelles pièces manquantes. Une veille d'actualité est également proposée, ce qui est particulièrement important dans le contexte actuel de réforme. Enfin, en réponse à la demande forte des prestataires de formation de connaître les évolutions des métiers et des besoins en compétences dans les secteurs de la branche, le portail propose un accès facilité aux études réalisées par notre observatoire de branche, l'OPIIEC.

#### **Proposez-vous d'autres types d'accompagnement aux organismes de formation ?**

Un organisme de formation qui souhaiterait inscrire une de ses certifications pro-

fessionnelle à l'inventaire des certifications et habilitations peut s'adresser à nous. Une fois le formulaire de demande de soutien complété, nous transmettons la demande à la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) de la branche. Dans le même ordre d'idée, nous relayons les demandes d'inscription à la liste CPF de branche de certifications figurant déjà à l'inventaire ou au RNCP. En tant qu'opérateur pour le compte de la branche, nous jouons un rôle d'accompagnateur, en conseillant les organismes de formation sur la meilleure façon de monter leurs dossiers de demandes d'inscription. La dimension pédagogique de la démarche est essentielle.

3 QUESTIONS À...

## Elisabeth Kedadry

Responsable Qualité et contrôle au Fafiec

Attentif au bon respect des procédures et réglementations aussi bien en interne qu'en externe, le service Qualité et contrôle tient un rôle central dans la bonne gestion des fonds et la qualité de la formation professionnelle. Présentation de ses actions avec sa nouvelle responsable, Elisabeth Kedadry.

#### **Sur le plan interne, quelles sont les prérogatives du service Qualité et contrôle ?**

L'une de nos missions est la sécurisation de notre activité. À ce titre, des contrôles internes sont réalisés. Il s'agit de s'assurer de la bonne mise en œuvre par les équipes opérationnelles du Fafiec des procédures et modes opératoires, de la réglementation

et des critères définis par les instances paritaires de l'OPCA. Ces vérifications sont définies en amont dans le cadre d'un plan de contrôle annuel. Ils portent par exemple sur l'instruction des dossiers, les paiements des factures. En cas de dysfonctionnement constatés, une analyse est réalisée et des mesures correctives déclinées. Nous devons à nos adhérents

une gestion irréprochable des fonds qui nous sont confiés, c'est pourquoi cette mission est importante.

#### **Et vis-à-vis des organismes de formation ?**

Toujours dans une optique de bonne maîtrise des fonds gérés, nous avons pour mission de nous assurer de la qualité des formations et d'identifier les dérives potentielles, aussi bien de la part des entreprises adhérentes que des organismes de formation. Il s'agit d'une part importante de notre activité. Dans ce cadre nous sommes également amenés à répondre à des demandes d'information émanant de l'État (Direccte). Dans le même ordre d'idée, le service effectue des contrôles inopinés sur les lieux de réalisation des formations afin de s'assurer de la réalité des formations facturées.

#### **En matière de qualité de la formation, l'accompagnement des prestataires se poursuit-il ?**

Nous continuons en effet à accompagner les prestataires de formation dans l'amélioration de la qualité de leurs actions de formation. Un dispositif d'audit est pro-

« L'objectif n'est pas de sanctionner mais de contribuer à l'amélioration de la qualité des formations et à la professionnalisation des pratiques des entreprises et organismes de formation. »

posé aux organismes volontaires qui souhaitent confronter leur offre et leurs pratiques aux critères du décret qualité. Nous participons bien sûr aussi au traitement des demandes adressées via la plateforme Datadock, conformément aux engagements pris vis-à-vis du GIE D2OF (Groupe d'intérêt économique qui réunit les Opca et Fongecif pour gérer Datadock). Un catalogue des organismes de formation dits « référencés » est publié sur le site fafiec.fr, ce référencement est indispensable pour bénéficier de la prise en charge des actions de formation par notre OPCA. Notre approche est avant tout pédagogique. La logique d'échanges prime.



# Agenda

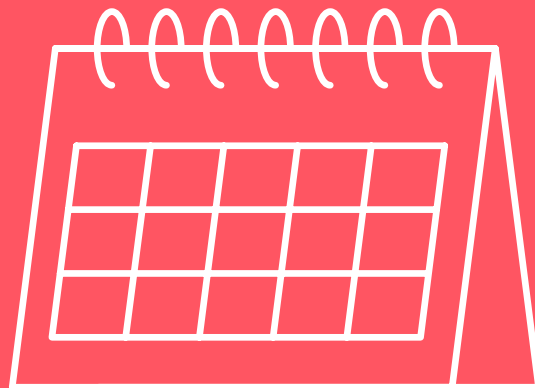
Pour déployer les Actions Collectives Nationales (ACN) et les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), le Fafiec signe des conventions de prise en charge financière uniquement avec des organismes de formation sélectionnés par appel d'offres. Rendez-vous sur notre site internet [www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr), section « Prestataires Formation, Conseil et Études ». Vous pourrez y consulter tous nos appels d'offres et vous abonner aux flux RSS qui vous intéressent. Vous pouvez également les consulter sur votre espace organisme de formation et nous suivre sur LinkedIn et sur Twitter pour n'en manquer aucun.

## ACN

Juillet 2018 :  
 → « Eurocodes »  
 → « Management et Leadership »  
 Septembre 2018 :  
 → « Méthodes agiles »  
 → « Métiers du test »  
 → « Gestion de projets en blended learning + Primavera »  
 Octobre 2018 :  
 → « Risque amiante dans la construction »

## CQP

Octobre 2018 :  
 → « Administrateur Base de données »  
 Janvier 2019 :  
 → « Dessinateur des lots techniques du bâtiment »  
 Mars 2019 :  
 → « Architecte technique »



Le Fafiec et l'Observatoire prospectif des métiers de notre branche professionnelle (OPIIEC) publient tout le long de l'année des études prospectives.

Ces études vous permettent :

→ d'informer et de sensibiliser nos entreprises sur les évolutions de leur secteur et les impacts potentiels sur l'emploi, les besoins en compétences et formation  
 → de mobiliser et d'impliquer les acteurs de l'emploi et de la formation.

N'hésitez pas à consulter nos études, des ressources qui vous permettront de définir les modalités d'adaptation de votre offre de formation.

## Études OPIIEC

Juillet 2018 :  
 → « Perceptions et aspirations professionnelles des salariés de la branche »  
 → « L'apprentissage dans la branche »  
 → « L'évolution des métiers de l'acoustique »  
 → « La transformation numérique dans l'industrie »  
 → « Emplois, compétences et formations au sein des Entreprises de Services du Numérique et des sociétés d'Ingénierie »  
 Décembre 2018 :  
 → « Portrait statistique régional de la branche - études qualitatives :  
 - Région PACA  
 - Région Occitanie  
 - Région Normandie  
 - Région Grand Est »

Décembre 2018 :

→ « Les dynamiques d'emploi dans l'ingénierie : état des lieux des besoins en compétences et des tensions de recrutement »  
 → « Le respect des normes d'accessibilité pour les contenus numériques et les compétences à développer sur le sujet »  
 → « Impact de la RSE dans les activités de conseil »

Prochainement :

→ « Portrait statistique régional de la branche - études qualitatives :  
 - Nouvelle-Aquitaine  
 - Pays-de-la-Loire »  
 → « Étude sur l'impact sur l'emploi et la formation de la transition énergétique »  
 → « La pratique de l'AMO par l'ensemble des professionnels de l'ingénierie »  
 → « Le développement de la mobilité (voiture

autonome...) et son impact sur les infrastructures »  
 → « L'évolution des métiers liés à la transformation des villes au XXI<sup>e</sup> siècle (ville moderne, ville durable...) »  
 → La politique de certification de la branche et d'inscription à l'inventaire et à la liste CPF de la branche  
 → Intelligence Artificielle (IA) : étude prospective sur l'évolution des métiers et des compétences et besoins en formation  
 Octobre 2018 :  
 Livraison de la Note qualitative semestrielle n°5 sur les données 2017 de l'Observatoire dynamique des métiers de la branche  
 Juin 2018 :  
 Mise à jour annuelle des référentiels métiers

25, quai Panhard  
et Levassor  
75013 Paris  
[www.fafiec.fr](http://www.fafiec.fr)

**Fafiec** Direct

ORG. DE FORMATION & PARTENAIRES 01 43 46 01 60